

FORMULAIRE 2016 - 17 « AESH - Séjour pédagogique avec nuitées »

AESH (aide individuelle, mutualisée ou collective)- 1er DEGRE

L'accompagnement des élèves en situation de handicap lors des séjours pédagogiques avec nuitées peut faire partie des missions des AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap). *(Circulaire n°2003-092 du 11/06/2003)*

Au cours de ces séjours, les AESH restent placés sous l'autorité hiérarchique de leur employeur, sous l'autorité fonctionnelle du directeur et sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.

Durant le séjour, aucun engagement financier ne peut être demandé à l'AESH.

Attention : l'AESH (aide individuelle ou mutualisée) ne peut être compté comme personnel assurant l'encadrement ou la surveillance des élèves. Il n'est pas comptabilisé dans l'encadrement collectif.

DEUX CONDITIONS A CET ACCOMPAGNEMENT :

- la présence de l'AESH est nécessaire auprès de l'élève en situation de handicap lors du séjour (cf. projet de scolarisation de l'élève),

- l'AESH doit être informé du projet de séjour, et il doit donner son accord pour accompagner l'élève en situation de handicap (aide individuelle ou mutualisée) ou le groupe d'élèves (aide collective- ULIS).

Attention : les AVS-CUI ne peuvent pas participer à des sorties scolaires avec nuitées. (Contrat de droit privé).

IL CONVIENT DE :

- Remplir ce formulaire et le joindre au projet « Séjour pédagogique 1er degré »
- Transmettre à la Cellule Aide Handicap Ecole (DSDEN de la Meuse- 24, avenue du 94ème RI. BP 20 564. 55 013 Bar le Duc cedex) un exemplaire de ce formulaire complété.
- La Cellule Aide Handicap Ecole se chargera de prévenir les employeurs afin de mettre en place l'ordre de mission de l'AESH et transmettra le formulaire à la D.P.M. (vie scolaire).

Nom et adresse de l'école concernée :

.....
.....
.....

Nom et coordonnées téléphoniques du Référent du projet :

.....

Dates du séjour avec nuitées :

Lieu du séjour :

Nom de l'AESH :

Missions : AESH aide individuelle AESH aide mutualisée AESH co

Si AESH aide individuelle ou AESH aide mutualisée

Nom de l'élève accompagné participant au séjour :

Temps d'accompagnement notifié par la MDPH :

Nom du / des autre(s) élève(s) accompagné(s) par l'AESH et ne participant pas au séjour pédagogique :

.....
.....

Solution d'accompagnement proposée pour ce(s) élève(s) :

.....

Rôle précis de l'AESH lors de ce séjour pédagogique auprès de l'élève à accompagner :

.....
.....
.....
.....
.....

si AESHco (ULIS):

Les AESH aide collective participant à l'encadrement des sorties scolaires (circulaire du 11-06-2003, TITRE 1er) et peuvent être comptabilisés dans le taux d'encadrement.

(A remplir par l'AESH)

Je soussigné(e) accepte de participer à ce séjour sans rémunération supplémentaire, à titre bénévole, au-delà de mon temps de service.

Date :

Lu et approuvé :
(signature)

Vu le :

Signature du directeur de l'école

Vu le :

Signature de la Coordinatrice Aide Handicap Ecole

Vu le :

Signature de l'employeur